

SPDB1BA - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Au terme du bachelier en sciences politiques, l'étudiant-e aura acquis les compétences suivantes :

I. Acquérir les bases disciplinaires et méthodologiques dans le domaine des sciences politiques

- **Maîtriser les savoirs fondamentaux des sciences politiques**, situés sur le plan épistémologique, permettant de répondre aux questions clés de recherche adressées par la discipline.
- **Acquérir progressivement une culture poussée en science politique**, dans ses différentes branches : relations internationales, études européennes, institutions et régimes politiques (nationaux), études des partis politiques et des groupes de pression, analyse des politiques publiques, des idées politiques...

Ensemble des UE de blocs 2 et 3 dans le domaine des sciences politiques

II. Acquérir les savoirs de base dans les domaines complémentaires aux sciences politiques

- **Mobiliser, de manière interdisciplinaire, des savoirs issus de divers domaines des sciences humaines** afin d'analyser des phénomènes de société contemporains ou historiquement situés.
- **Acquérir une culture générale en sciences humaines et sociales**, reposant sur la connaissance des principaux postulats et enseignements des différentes disciplines, ainsi que de leurs méthodes et des enjeux éthiques qui leur sont liés.

UE de philosophie, économie, droit, histoire, sociologie, psychologie, dès le bloc 1

III. Se former à la démarche scientifique

- **Maîtriser et mettre en Œuvre les règles et les principes éthiques de la démarche scientifique en sciences politiques**
- **Collecter et traiter avec discernement les données empiriques**, tant quantitatives que qualitatives
- **Acquérir progressivement la capacité à produire, seul et en équipe, un travail d'analyse** sur des problèmes politiques contemporains
- **Acquérir progressivement la capacité à conduire de façon fructueuse une recherche de données**, en usant des méthodes de récolte des données les plus appropriées (statistiques, etc.).

UE de la séquence méthodes et méthodes quantitatives en blocs 1, 2, 3

- **Produire une analyse en autonomie et en collaboration avec ses pairs**
- **Faire preuve d'esprit critique et d'indépendance de jugement**
- **Communiquer de manière structurée, pertinente et argumentée, en mobilisant les concepts et méthodes de la discipline**

• Acquérir la capacité à communiquer le résultat d'une analyse de façon claire, cohérente, structurée et attractive, sous des formes tant écrites qu'orales.

• Acquérir la capacité à traiter les données, à partir d'un état des travaux pertinents en la matière et selon les méthodes d'analyse les plus appropriées.

Ensemble de la séquence des UE de formation méthodologique de blocs 1, 2 et 3

IV. Maîtriser la communication orale et écrite

- **Mettre en pratique des compétences linguistiques dans au moins une langue étrangère**

• Acquérir la maîtrise de l'anglais, à l'oral comme à l'écrit ; plus spécialement, la possibilité de soutenir une conversation courante ainsi que de communiquer sur les objets et analyses des sciences sociales.

Ensemble des UE de langue en anglais des blocs 1,2,3

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de bachelier en sciences politiques à horaire décalé est un programme de 1er cycle (bachelier dit de "transition"), qui comporte 180 crédits, et fait l'objet d'une découpe chronologique en trois blocs annuels de 60 crédits.

Le programme comporte deux volets : l'un généraliste, l'autre politologique

- **La partie généraliste du programme** vise l'acquisition d'une formation de base en sciences humaines et sociales. Cette connaissance s'acquiert, d'une part, par des enseignements introductifs aux principales disciplines des sciences humaines et sociales (philosophie, histoire, économie, droit, sociologie, psychologie) et, d'autre part, par des unités d'enseignement et séminaires qui ont pour objet l'apprentissage de différentes gammes de méthodes d'analyse en sciences humaines et sociales.
- **La partie politologique du programme** s'articule à la fois autour d'unités d'enseignement d'introduction aux principales disciplines constitutives des sciences politiques (économie, droit public, sociologie politique, histoire politique) et d'unités d'enseignement de science politique, générales (science politique, science politique : textes fondateurs) et spécialisées (politique comparée, partis politiques et groupes d'intérêt, EU Politics, analyse de l'action publique, analyse des relations internationales...).

PRÉREQUIS ENTRE COURS

Le **tableau** ci-dessous reprend les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont par ailleurs identifiées **dans le programme détaillé** : leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Prérequis et programme annuel de l'étudiant-e

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un même bloc annuel d'un programme. Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant-e pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un-e étudiant-e en début d'année, il en assure la cohérence :

- Il peut imposer à l'étudiant-e de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique
- En fin de cycle uniquement, il peut transformer un prérequis en corequis.

Pour plus d'information, consulter [le règlement des études et des examens](#).

Tableau des prérequis

BHDDR1361	"Justice et politique" a comme prérequis BHDPO1120
	• BHDPO1120 - Droit
BHDPO1211	"Science politique : Textes fondateurs" a comme prérequis BHDPO1110
	• BHDPO1110 - Science politique
BHDPO1220	"Droit constitutionnel II" a comme prérequis BHDPO1120
	• BHDPO1120 - Droit
BHDPO1222	"Politique économique" a comme prérequis BHDPO1122
	• BHDPO1122 - Economie
BHDPO1230	"Méthodes de recherche en sciences sociales" a comme prérequis BHDPO1152
	• BHDPO1152 - Démarche et méthodes en sciences sociales
BHDPO1231	"Statistique et analyse des données" a comme prérequis BHDPO1152
	• BHDPO1152 - Démarche et méthodes en sciences sociales
BHDPO1290	"Anglais II" a comme prérequis BHDPO1190
	• BHDPO1190 - Anglais I
BHDPO1311	"Analyse de l'action publique" a comme prérequis BSPOL1210 ET BHDPO1317
	• BSPOL1210 - Sociologie politique
	• BHDPO1317 - Partis politiques et groupes d'intérêt
BHDPO1312	

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR BLOC ANNUEL

SPDB1BA - 1er bloc annuel

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- 🇫🇷 Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

o Contenu de la formation :

o Sciences politiques

● BHDPO1110	Science politique	Olivier Paye	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐
● BHDDR1121A	Histoire des institutions politiques et du droit	Serge Dauchy	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐

o Droit

● BHDPO1120	Droit	Christophe Mincke	FR [q1] [45h +15h] [10 Crédits] 🌐
● BHDDR1110	Droit constitutionnel I	Mathias El Berhouni	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐

o Autres sciences humaines et sociales

● BHDPO1221	Histoire du temps présent	Béregère Piret	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
● BHDPO1125	Sociologie	Abraham Franssen	FR [q1+q2] [45h] [5 Crédits] 🌐
● BHDDR1160	Philosophie et philosophie morale	Jeanne-Marie Roux	FR [q1+q2] [90h] [10 Crédits] 🌐

o Informatique et méthodes

● BHDPO1150	Introduction au travail universitaire en sciences sociales	Karine Dejean Emmanuelle Lenel (coord.)	FR [q1] [22.5h +15h] [5 Crédits] 🌐
● BHDPO1152	Démarche et méthodes en sciences sociales	Jean-Luc Nsengiyumva	FR [q2] [15h +15h] [5 Crédits] 🌐

o Langue

● BHDPO1190	Anglais I	Milena Fontana Françoise Longrée (coord.) Erwin Ochsenmeier (coord.)	EN [q1+q2] [45h] [5 Crédits] 🌐
-------------	-----------	--	---

SPDB1BA - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiant-es qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](#) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux ressortissants belges est conditionné aux critères suivants :
 - ne pas avoir obtenu de diplôme d'enseignement secondaire depuis plus de 3 ans maximum. Exemple: pour une demande d'admission pour l'année académique 2024-2025, vous devez avoir obtenu votre diplôme lors des années académiques 2021-2022, 2022-2023 ou 2023-2024. En Communauté française de Belgique, l'année académique s'étend du 14 septembre au 13 septembre.
 - ne pas être déjà titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- Les candidats, quelle que soit leur nationalité, disposant d'un diplôme d'études secondaires d'un pays hors Union européenne, doivent avoir obtenu une moyenne de 13/20 minimum ou, à défaut, d'avoir obtenu cette moyenne, avoir réussi une année d'études en Belgique (par exemple spéciale Maths/sciences).
- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays de l'Union européenne**, la demande d'admission **doit** contenir l'équivalence de votre diplôme ou, à tout le moins, la preuve du dépôt de la demande d'équivalence auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [service compétent](#).

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme**

PÉDAGOGIE

L'efficacité de la formation est assurée par la complémentarité de plusieurs méthodes pédagogiques: exposés magistraux mais également échanges de vues qui valorisent l'expérience professionnelle et les parcours antérieurs, exercices collectifs, travaux personnels et monitorats.

Les méthodes pédagogiques répondent à la préoccupation de valoriser au mieux le temps, nécessairement limité, dont disposent les étudiant-e-s adultes menant une vie professionnelle et/ou familiale.

Dès le premier quadrimestre du 1er bloc annuel standardisé, des dispositifs sont prévus afin de familiariser l'étudiant-e au travail universitaire: initiation au travail universitaire, cours de propédeutique spécifiques au public de l'horaire décalé, monitorats de révision,...

Le Service d'orientation et d'accompagnement vers la réussite (SOAR) est également disponible pour rencontrer les étudiant-es qui le souhaitent.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

En ce qui concerne les évaluations, elles s'effectuent généralement sous la forme d'un examen. Les examens sont écrits ou oraux. Ils portent non seulement sur la connaissance de la matière mais également sur la capacité de l'étudiant-e à se l'approprier et à l'appliquer à des objets non vus au cours.

Trois sessions d'examens sont organisées au cours de l'année académique: en janvier, en juin, en août-septembre. Au 1er bloc annuel standardisé, les examens de la session de janvier qui n'auraient pas été réussis peuvent être représentés jusqu'à deux fois: en juin et en septembre.

MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

Le programme de bachelier en sciences politiques à horaire décalé ne prévoit pas la possibilité de suivre un ou plusieurs quadrimestres de cours à l'étranger.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Le programme de bachelier en Sciences politiques: orientation générale donne un accès direct aux masters suivants organisés en Fédération Wallonie-Bruxelles :

Master 120

- [Master \[120\] en sciences politiques, orientation générale](#)
- [Master \[120\] en sciences politiques, orientation relations internationales](#)
- [Master \[120\] en administration publique](#)
- [Master \[120\] en études européennes](#)
- [Master \[120\] en sciences de la population et du développement](#)
- [Master \[120\] en sciences du travail \(horaire décalé\)](#)

Master 60

- [Master \[60\] en sciences politiques, orientation générale](#)
- [Master \[60\] en sciences du travail \(horaire décalé\)](#)

Certains de ces masters sont organisés à horaire décalé.

Masters accessibles à l'UCLouvain

- [Master \[120\] en sciences politiques, orientation relations internationales](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en administration publique](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en études européennes](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en sciences de la population et du développement](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[120\] en sciences du travail \(horaire décalé\)](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[60\] en sciences du travail \(horaire décalé\)](#) (Louvain-la-Neuve)
- [Master \[60\] en sciences politiques, orientation générale \(horaire décalé\)](#) (Mons)
- [Master \[120\] en administration publique \(horaire décalé\)](#) (Mons)
- [Master \[120\] en sciences politiques, orientation générale \(horaire décalé\)](#) (Mons)

GESTION ET CONTACTS

L'administration facultaire

02 211 78 09 - espo-hd-slb@uclouvain.be

Bureau : Marais 119 - 3e étage - bureau 3002

Dérogation pour non-finançabilité

La [demande de dérogation](#) doit être introduite le 30 septembre au plus tard à l'adresse suivante : derogation-inscription-slb@uclouvain.be.

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/ESPB

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de la communication Saint-Louis ([ESPB](#))

Secteur des sciences humaines ([SSH](#))

ESPB

Boulevard du Jardin Botanique 43 - bte

1000 Bruxelles

Mandat(s)

- Doyen : Abraham Franssen

Responsable académique du programme: [Olivier Paye](#)

Jury

- Président: [Yannick Vanderborght](#)
- Secrétaire: [Amandine Orsini](#)
- Troisième membre: [Karine Dejean](#)